

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-02

Date de la convocation
26 juin 2024L'an deux mil vingt-quatre
et le quatre juillet

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON
Mme Maguy FOULTIER qui a donné pouvoir à M Frédéric GIRODET

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Avance du Budget Principal Energies Renouvelables 2024

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le budget Energies Renouvelables ayant été voté après les votes des budgets de l'année 2024, il est nécessaire de procéder au versement d'une avance pour alimenter ce budget.

Il précise que dès que l'étude sera dans une phase plus avancée, les crédits nécessaires au déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux seront votés par voie de décision modificative.

Il propose donc :

AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240702-DE
Reçu le 11/07/2024

- De voter une avance de 300.00€.
- De voter la mise en place du remboursement de la subvention de 300.00 € dès lors que le budget Energies Renouvelables aura suffisamment de fonds propres.

Les écritures comptables liées au versement de l'avance sont les suivantes :

● Budget annexe Energies Renouvelables :

- Emission d'un titre de recette au compte 1687
« Autres dettes » pour un montant de 300.00 €

● Budget principal :

- Émission d'un mandat de paiement au compte 2763 :
"Créances sur des collectivités publiques" pour un montant de 300.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des voix décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention par le budget principal au profit du budget annexe Energies Renouvelables et les modalités de remboursements de l'avance
- **DE VALIDER** les écritures comptables qui en découlent et qui sont précisées ci-dessus
- **DE DONNER** à M. Le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.
- **DE VOTER** : l'avance du budget principal à hauteur de 300.00 € au Budget Annexe Energies Renouvelables, et les modalités de remboursement de cette avance

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 4 Juillet 2024

Le Maire
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mélanie PICHON

AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240702-DE
Reçu le 11/07/2024